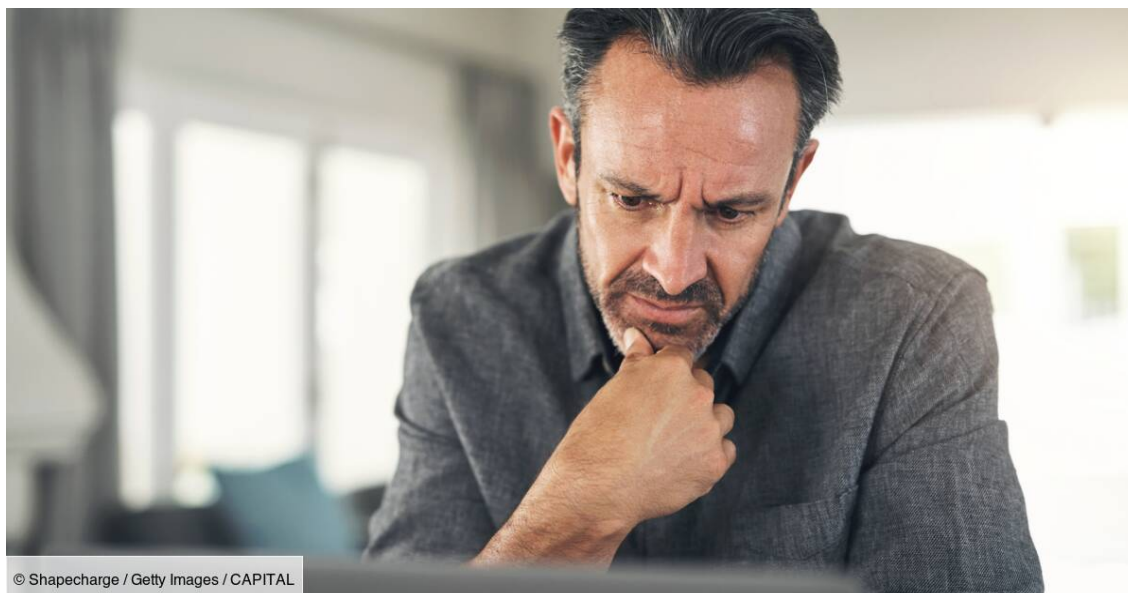


Assurance vie : devez-vous retourner sur les fonds euros ?



© Shapecharge / Getty Images / CAPITAL

Le taux moyen des fonds en euros devrait osciller entre 2,30 et 2,50% en 2023. Alors, faut-il revenir vers le support à capital garanti de l'assurance vie et, si oui, lequel choisir ? Explications et classement des meilleurs fonds du marché.

Avec un rendement net de frais de gestion de 2%* en 2022, contre 1,28% en 2021, les fonds en euros proposés dans un contrat d'assurance vie reprennent légèrement des couleurs. En effet, afin d'éviter une trop forte décollecte sur les fonds en euros, les assureurs ont puisé dans leurs réserves pour soutenir le rendement. Plus précisément, ils ont activé le levier des provisions pour participation aux bénéfices (PPB), en piochant dans cette réserve afin de doper le rendement servi. Et la hausse pourrait s'accélérer, " le rendement moyen servi sur les fonds en euros en 2023 devrait se situer entre 2,30 et 2,50% , net de frais de gestion " , estime Cyrille Chartier-Kastler, fondateur du site Good Value for Money.

Mais " attention, cette remontée des taux n'est pas liée aux actifs qui ont mieux performé. Les assureurs puisent dans leurs provisions pour soutenir les rendements et éviter de devoir revendre des obligations à perte. Plus clairement, si les rendements des fonds en euros ne sont pas satisfaisants, le risque est fort de voir la décollecte augmenter, forçant ainsi les assureurs à devoir céder des obligations pour pouvoir répondre aux demandes de rachats des épargnants. Les taux des obligations ayant grimpé ces derniers mois, leur valeur a, inversement, diminué. En cédant leurs actifs avant leur terme, les assureurs s'exposent donc à des pertes. Raison pour laquelle ils mobilisent leurs réserves - leur PPB, mais aussi leurs plus-values latentes (qui n'ont pas encore été réalisées) - pour doper la rémunération de leur support à capital garanti.

Illustration chez Sogecap, filiale de la Société générale, où " les plus-values latentes sur la poche obligataire à fin 2021 s'élevaient à 6,5 milliards d'euros, contre 3 milliards de moins-values aujourd'hui, donne en exemple Cyrille Chartier-Kastler. Et les assureurs ayant moins rempli la PPB, ou ne disposant pas de plus-values latentes élevées, pourraient avoir des difficultés à soutenir le rendement.

Alors, vers quel contrat d'assurance vie se tourner pour obtenir un bon taux de rendement sur les fonds en euros ? Dans le top 15 des meilleurs taux de base (avant bonus éventuels) servis en 2022, sur des fonds en euros classiques de contrats d'assurance vie (classement Good Value for Money), on trouve les contrats Garance Epargne (2,80%), Carac Epargne Patrimoine (2,50%), RES Multisupport de la MACSF (2,50%), Actépargne 2 de La France Mutualiste (2,11%) et Compte

épargne Libre Avenir Multisupport de la MIF (2,20%). Autre opportunité, sur un fonds en euros plus récent et investi dans les nouvelles obligations (d'entreprises ou d'Etats) dont les taux ont flambé, le contrat Ampli assurance vie d'Ampli mutuelle, qui vise un rendement compris entre 3,5 et 4% en 2023.

" Le fonds en euros, un investissement d'attente

Si ces rendements peuvent paraître limités, comparés par exemple à ceux qu'il est possible d'espérer sur les marchés financiers, miser sur un fonds en euros peut tout de même se révéler opportun : le capital est sécurisé et garanti puisque la valeur investie sur le fonds en euros ne peut pas baisser, c'est l'effet cliquet. En face, les marchés actions sont très hauts et le risque de perte y est élevé. De fait, " le fonds en euros peut représenter un investissement d'attente avant de revenir sur les marchés actions (au travers des unités de compte , ndlr) quand ils seront plus favorables, considère Cyrille Chartier-Kastler.

Autre avantage, par rapport aux produits d'épargne classiques, la transmission d'un capital garanti hors succession. Attention toutefois au risque de liquidité. En effet, face à la décollecte sur les fonds en euros, " certaines assureurs pourraient limiter les rachats partiels en 2023, avertit Cyrille Chartier Kastler.

* Source : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Rendement net de frais de gestion mais avant prélèvements sociaux et fiscalité éventuelle.